

COMMUNE  
de  
SAINT-HUBERT

DE LA SÉANCE DU 21 JUILLET 2017



L'an deux mil dix-sept, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Sous la présidence de Roland SALLERIN, Maire.

Nombre de membres

Elus : 11  
En exercice : 11  
Présents : 8

**Etaient présents** : SALLERIN Roland, Alain BISVAL, Jean BURKMANN, Joël DELLINGER, Annette FLAHAUT, Jean HARAMBOURE, Patrick RIBERE, Sylvie RICHARD, Albert TOBALDIN et Laurence VERDEAU-MULLER.

Date de la convocation :  
12 juillet 2017

**Absents excusés** : Patrick RIBERE, qui a donné procuration à Jean HARAMBOURE, Philippe PLANSON et Jean BURKMANN.

Date d'affichage :  
12 juillet 2017

**Secrétaire de séance** : Albert TOBALDIN.

**Ordre du jour** :

- Approbation de la réunion du 30 juin 2017,
- Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension aérien (HTA),
- Divers.

Ouverture de la séance à 19:00

**N°22/17 : APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

**N°23/17 : CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION AÉRIEN (HTA)**

Les études de déploiement du réseau FttH sur le périmètre de MOSELLE FIBRE sont en cours de réalisation.

Dans le cadre du déploiement de ce réseau, les infrastructures existantes sont mobilisées et notamment les infrastructures aériennes exploitées par URM.

Aux fins de l'utilisation de ces infrastructures, URM impose la signature d'une convention afin d'autoriser MOSELLE FIBRE à utiliser ces poteaux. La convention type est annexée au présent rapport.

Les signataires de ces conventions sont :

- la Commune, Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité, en qualité de propriétaire de ces infrastructures,
- URM, en qualité d'exploitant du réseau de distribution d'électricité,
- MOSELLE FIBRE, en qualité de propriétaire du réseau FttH,
- le groupement d'entreprises AXIANS-SOGEA-SOGETREL, en qualité de constructeur du réseau,
- MOSELLE NUMERIQUE, en qualité d'exploitant du réseau FttH.

Pour rappel, le marché de conception – réalisation, ainsi que le contrat de délégation de services public relatif à l'exploitation du réseau FttH, prévoient la prise en charge financière des redevances d'occupation de ces poteaux, dans les conditions décrites par ces conventions.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

**L'AUTORISER** à signer la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension aérien (HTA) avec :

- URM,
- MOSELLE FIBRE,
- MOSELLE NUMERIQUE,
- le groupement d'entreprises AXIANS-SOGEA-SOGETREL.

**L'AUTORISER** à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération afférente.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents